



COMITÉ COVID-19

Service des ressources matérielles
Équipe Environnement sain et sécuritaire



Commission
scolaire
de Montréal

**LORSQUE LA DISTANCE DE 2 MÈTRES N'EST PAS POSSIBLE :
EN PLUS DES GANTS, QUELS SONT LES ÉPIs DEVANT ÊTRE UTILISÉS PAR LES
EMPLOYÉS...**



Le demi-masque avec filtres P-100 à coquille rigide et lunette de protection

OU



Le masque de procédure et lunette de protection

OU



La visière de protection et le masque de procédure

Le port de la visière ne doit pas représenter un risque supplémentaire pour la sécurité de l'employé dans la réalisation des tâches.

Éviter les contacts physiques

Les meilleures mesures à appliquer sont de se laver les mains souvent et d'éviter de toucher à son visage.